



PROCES-VERBAL **Séance du Conseil général**

Date et lieu : 15 mai 2024, 19h30, salle communale de la Gare

Conseil général

Présents : 30 Conseillers généraux

Absent (excusé) : personne

Secrétaire du Conseil général : Mme Véronique Margueron

Le quorum est atteint, le Conseil général peut valablement siéger. La majorité est fixée à 16.

Conseil communal

Présents : Le Conseil communal est présent in corpore.

Secrétaire Conseil communal : M. Olivier Richert

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2023 – approbation
2. Demande de délégation de compétence pour échange de terrains, art. RF 590 et 427
3. Comptes 2023 de la Commune et du Fonds Louis Guigoz, rapport de la Commission financière sur la base du rapport de la fiduciaire et approbation
4. Demande de crédit d'ouvrage :
Assainissement de l'éclairage public
5. Demande de crédit d'ouvrage :
Rénovation conduite EP, secteur Route Cantonale – Les Kâ
6. Demande de crédit d'ouvrage :
Déplacement et rénovation conduite EP, secteur Rue du Russon – Pont TPF
7. Demande de crédit d'ouvrage :
Stationnement, secteurs cimetière et place de sport
8. Demande de crédit d'ouvrage :
Portails d'accès voirie et déchetterie
9. Compte rendu des commissions
10. Election du bureau du Conseil général
 - a) Election du/de la président/e pour une année
 - b) Election du/de la vice-président/e pour une année

Séance du Conseil général du 15 mai 2024

- c) Election des scrutateurs
- d) Election des scrutateurs suppléants
- 11. Réponse question du Conseil général
- 12. Divers

Ouverture de la séance par Mme Perrinjaquet

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,
Chères et chers collègues,

Je vous souhaite la bienvenue et vous remercie de votre présence. Je salue M. Philippe Huwiler qui représente le journal La Gruyère et Mme Maud Tornare qui représente le journal La Liberté.

Je salue tout spécialement Mme Guylhaine Teyssier, qui siège pour la première fois à la place de M. Daniel Bovigny, démissionnaire.

Je remercie Mme Véronique Margueron pour la prise du procès-verbal, M. Olivier Richert pour la gestion de l'aspect technique et mes collègues du Bureau pour la préparation de cette séance.

Quelques informations :

- Les débats ne peuvent pas être filmés ou enregistrés, sauf autorisation accordée par le Bureau du Conseil général. Aucune demande dans ce sens n'a été formulée.
- La présente séance est enregistrée pour faciliter la tenue du procès-verbal. L'utilisation des micros est obligatoire pour chaque intervention.

Je déclare la séance officiellement ouverte.

La convocation vous est parvenue par messagerie le 1^{er} mai dernier, a paru le 3 mai 2024 dans la Feuille Officielle n° 18, sur le site de la Commune et au pilier public, soit dans le délai des 10 jours légaux. Je constate donc sa régularité.

Aucune absence n'a été annoncée. Le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement siéger. La majorité est fixée à 16. Je vous rappelle que les textes des diverses interventions doivent être transmis à la secrétaire au terme de la séance.

Par courriel de ce jour, le Conseil communal a annoncé le retrait du point 8 "Portail d'accès voirie et déchetterie".

Y a-t-il une remarque relative à l'ordre du jour ? Si ce n'est pas le cas, nous passons au point 1.

1. Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2023 - approbation

Chacune et chacun ayant pu prendre connaissance dudit procès-verbal, la discussion est ouverte. Aucune remarque n'étant formulée, Mme Delphine Perrinjaquet clôt la discussion et soumet le point au vote.

Le bulletin secret n'étant pas demandé, le point est soumis au vote à main levée.

Séance du Conseil général du 15 mai 2024

Le procès-verbal de la Séance du 13 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

2. Demande de délégation de compétence pour échange de terrains, art. RF 590 et 427

En leur qualité de membres du comité de la Société de laiterie, Mme Delphine Perrinjaquet demande à MM. Jérôme Favre, Alain Genoud et François Morand de se récuser. Les intéressés quittent la salle.

Le message que chacune et chacun a reçu donne les explications nécessaires à la compréhension de cette demande.

Mme Delphine Perrinjaquet donne la parole à M. Noam Rey.

M. Noam Rey :

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Nous vous prions de noter la correction de l'avant-dernier paragraphe du message de la manière suivante : Enfin, il est précisé que cette demande est en lien avec l'objet qui sera présenté sous le n° 7 "Demande de crédit d'ouvrage – stationnement, secteurs cimetière et place de sport". Veuillez nous excuser pour cette coquille.

Sinon, le Conseil communal sollicite bien une délégation de compétence de la part du Conseil général en vue de procéder à l'échange des terrains précités avec la Société de laiterie de Vuadens et portant sur les parcelles art. RF 590 et 427 de la Commune de Vuadens.

Merci.

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Noam Rey, et donne la parole à M. Bernard Sudan pour la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Mesdames, Messieurs,

La Commission financière prend note que cet échange de terrain s'effectuera mètre pour mètre, d'une surface de 540 m². De plus, aucune prestation pécuniaire ne sera offerte par l'une des parties à l'autre. Les frais occasionnés par cet échange seront supportés à part égale par la Société de laiterie et la Commune.

La Commission financière préavise favorablement l'octroi de la demande de délégation en vue de l'échange de terrains envisagé.

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général se prononce à main levée.

La demande de délégation de compétence pour échange de terrains, art. RF 590 et 427, est acceptée à l'unanimité.

MM. Jérôme Favre, Alain Genoud et François Morand reprennent leur place. Mme Delphine Perrinjaquet les informe que l'objet a été accepté à l'unanimité.

Séance du Conseil général du 15 mai 2024

3. Comptes 2023 de la Commune et du Fonds Louis Guigoz, rapport de la Commission financière sur la base du rapport de la fiduciaire et approbation

Chacune et chacun a pu prendre connaissance du message du Conseil communal.

Mme Delphine Perrinjaquet donne la parole à M. Noam Rey pour un complément d'information.

M. Noam Rey :

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Comptes 2023 de la Commune :

Les charges de fonctionnement 2023 s'élèvent à Fr. 11'357'742.64, et les revenus à Fr. 12'163'624.84, soit un bénéfice de Fr. 805'882.20. Le résultat opérationnel est de Fr. 87'211.-.

Le budget 2023 prévoyait des charges de Fr. 12'169'899.18 et des revenus de Fr. 11'434'735.67, soit un déficit de Fr. 735'163.51. Le résultat opérationnel budgétisé était déficitaire de Fr. 1'455'003.53.

Les principales variations entre le budget et les comptes sont expliquées aux pages 13 à 17 du Rapport de gestion 2023.

Cette différence significative est principalement attribuable à des recettes fiscales plus élevées, à des taux d'emprunt moins élevés et à une gestion efficace des dépenses. Concernant les impôts, nous avons fait une analyse à l'interne et constatons que la progression est liée à l'augmentation régulière du nombre de contribuables. Par ailleurs, l'estimation d'impôt 2023 a été effectuée sur la base des statistiques cantonales 2021 publiées en juin 2023. L'estimation est correctement documentée et la méthode d'estimation est en ligne par rapport à l'exercice précédent.

Des investissements nets ont été portés au bilan à hauteur de Fr. 2'224'987.50 pour 2023 alors que pour 2022 le montant s'élevait à Fr. 642'931.73.

6 investissements ont été annoncés comme terminés en 2023. La progression du rythme des investissements réjouit l'Exécutif et est également le fruit d'une organisation renforcée au sein de l'administration.

Au bilan, le total des actifs s'élève à Fr. 43'780'314.27, réparti comme suit : 22.4 millions pour les actifs financiers et 21.3 millions pour le patrimoine administratif. Le total des passifs s'élève également à Fr. 43'780'314.27, réparti comme suit : 21.9 millions pour les capitaux de tiers dont 20.3 millions à long terme, et 21.8 millions pour les capitaux propres dont 9.8 millions de capital non affecté.

Taux de couverture :

- Approvisionnement en eau : la loi prévoit 100 % de couverture, résultat 100 %
- Traitement des eaux usées : la loi prévoit 100 % de couverture, résultat 100 %
- Gestion des déchets : la loi prévoit 70 % de couverture, résultat 84.46 %

Indicateurs financiers :

La loi prévoit une valeur seuil statique des indicateurs concernant l'endettement (art. 19 al. 1 OFCo) : lorsque le taux d'endettement net dépasse 200 %, le degré d'autofinancement moyen des cinq dernières années doit atteindre au minimum 80 %.

Taux d'endettement net : 32.68 %

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal juge les comptes 2023 de bon et la situation financière de solide. Cette situation favorable permet de réaliser les investissements à venir, votés ou planifiés.

Le Conseil communal soumet des comptes de fonctionnement 2023 bénéficiaires de Fr. 805'882.20 et propose au Conseil général de les accepter tels qu'ils ont été présentés dans les documents remis.

Comptes 2023 du Fonds Louis Guigoz :

Le Fonds Louis Guigoz se solde par un excédent de charge de Fr. 713.80 après octroi de subventions à des apprentis ou des étudiants à hauteur de Fr. 12'700.-.

Le capital produisant un intérêt s'élève à Fr. 224'000.-, et la subvention communale à Fr. 2'600.-.

Merci de votre attention.

Séance du Conseil général du 15 mai 2024

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Votre Commission financière a réceptionné les documents relatifs à cette séance en date du 24 avril 2024, conformément au délai fixé à l'art. 97bis de la LCo.

Notre première réunion s'est tenue le 30 avril. Lors de celle-ci, nous avons procédé à l'examen des comptes ainsi qu'aux différentes demandes, tout en élaborant les questions destinées au Conseil communal. La seconde séance a eu lieu le mercredi 8 mai dernier, en présence de MM. Noam Rey et Olivier Richert. Nous exprimons nos remerciements au Conseil communal pour les réponses détaillées fournies ainsi que pour l'ensemble des informations transmises.

Le résultat comptable des comptes 2023 présente un excédent de Fr. 805'882.20 alors que le budget mentionnait un déficit de Fr. 735'163.51, d'où une amélioration de Fr. 1'541'045.71. Un montant de Fr. 718'671.20 a été prélevé de la réévaluation du patrimoine financier et le résultat opérationnel de l'exercice 2023 présente un excédent de Fr. 87'211.-.

Le très bon résultat financier de la Commune en 2023 relève principalement de la bonne maîtrise des coûts, d'une augmentation importante des entrées fiscales, d'une diminution de la charge d'intérêts et d'une diminution également du montant des charges liées.

Quant aux investissements nets reportés au bilan, 2023 présente un montant de Fr. 2'224'987.50, alors que 2022 se situait à Fr. 642'931.73.

La Commission financière estime que la gestion budgétaire de l'année 2023 a été très bonne, ce qui se reflète clairement dans les comptes. Le rapport de gestion fourni est exhaustif et facilite la compréhension des comptes. Les membres de la Commission financière saluent la transparence dont fait preuve notre Exécutif.

Sur la base du rapport du 22 avril 2024 de la fiduciaire Fiduconsult Bulle SA, nous recommandons au Conseil général d'accepter les comptes 2023 de la Commune de Vuadens et du Fonds Louis Guigoz tels qu'ils ont été présentés.

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion. La parole est donnée à M. Alain Genoud.

M. Alain Genoud :

Madame la Présidente,

Chères et chers collègues,

Le groupe Le Centre tient à remercier le Conseil communal pour la rigueur de la tenue des comptes et l'exactitude des documents remis. Une fois de plus, grâce à une très bonne maîtrise des charges et à des revenus fiscaux plus importants que budgétisés, un résultat excédentaire a à nouveau pu être réalisé.

Nous encourageons toutefois le Conseil communal à poursuivre la réalisation des investissements votés, et ainsi continuer à garantir une qualité de vie des habitants de notre village, qui je l'espère ne sera pas "englouti" dans une commune unique.

Au nom du groupe Le Centre.

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Alain Genoud et donne la parole à Mme Isabelle Sebastiani.

Mme Isabelle Sebastiani :

Madame, Monsieur,

Chères et chers collègues,

Notre groupe se réjouit également de constater que le budget de l'année 2023 a été rigoureusement géré par notre Exécutif.

Séance du Conseil général du 15 mai 2024

Dans l'analyse des comptes 2023 de la Commune, nous remarquons une augmentation constante de la masse fiscale, phénomène observé sur plusieurs années et dans une proportion similaire. Cette constance témoigne de la stabilité de nos finances, indiquant qu'elle n'est pas due à des événements exceptionnels ou à quelques contribuables isolés. Cependant, il convient que le Conseil communal envisage à l'avenir de pondérer les chiffres fournis par l'administration cantonale, afin de mieux les aligner sur la réalité de notre situation financière. Le renforcement de notre service technique a également porté ses fruits, permettant d'accélérer la réalisation de nombreux projets.

Nous notons également une participation nettement inférieure à celle prévue pour l'EMS de la Sionge. Ce résultat positif découle de l'optimisation des dépenses et d'une augmentation des recettes, dépassant ainsi les prévisions initiales. Nous tenons à exprimer notre gratitude envers toutes les personnes impliquées dans la gestion efficace de notre EMS.

En 2023, Fr. 25'201.00 ont été alloués à l'élaboration et l'impression de la nouvelle version de notre bulletin communal. Cet investissement est judicieux et nous sommes satisfaits de la nouvelle forme proposée par le Conseil communal. Ce bulletin, en plus de son caractère divertissant, constitue un excellent moyen de communication officielle. Nous suggérons que le Conseil communal envisage d'y intégrer un bilan de mi-législature, récapitulant les travaux réalisés ou en cours par les commissions. Bien que nous recevions ce soir le rapport des différentes commissions, il serait plus convivial pour les citoyens de trouver ces informations dans le bulletin communal. Il est essentiel que le Conseil général et le Conseil communal maintiennent un lien direct avec les citoyens. Le travail effectué dans les commissions, représentées par l'ensemble des groupes du Conseil général, ainsi que le travail de notre Exécutif, doivent être portés à la connaissance des citoyens et citoyennes de manière neutre et non partisane.

On peut aussi suggérer à notre Exécutif d'étendre son offre quant à la subvention de Fr. 100.-pour l'achat d'un abonnement de transport à tous les vuadensois et vuadensaises sans distinction d'âge. En effet, le montant alloué au budget pour ce poste n'est largement pas utilisé et il paraît pertinent d'inciter un plus grand nombre de personnes à favoriser les transports publics pour leurs déplacements.

Sur le plan de l'administration, nous nous permettons de suggérer une piste d'amélioration, notamment en ce qui concerne notre site internet. En effet, celui-ci pourrait être modernisé pour simplifier certaines démarches et des recherches d'informations. Cette modernisation pourrait contribuer à alléger la charge de travail de notre administration et à fournir un meilleur service aux habitants.

Enfin, nous constatons par les indicateurs MCH2 que la dette nette par habitant s'est améliorée et nous remercions le travail du Conseil communal pour ce bon exercice 2023.

Merci de votre attention.

Mme Delphine Perrinjaquet remercie Mme Isabelle Sebastiani et donne la parole à M. Christian Levrat.

M. Christian Levrat :

Monsieur le Syndic,

Mesdames, Messieurs,

J'aimerais faire deux remarques qui me paraissent importantes, notamment suite à l'intervention de Mme Isabelle Sebastiani :

J'aimerais souligner un des éléments qu'elle met en évidence, c'est l'écart très important entre le budget et les comptes. C'est systématique, cela fait des années que l'on parle de dépression en automne et d'euphorie au printemps. Malheureusement cet écart tend à se creuser encore, et la question qui se pose est : dans quelle mesure le Conseil communal utilise la marge de manœuvre dont il dispose pour corriger les pronostiques et prévisions qui sont livrés par l'administration cantonale. J'ai le sentiment qu'avec un écart de l'ordre de 15 % entre le budget et les comptes, on a quelque chose comme un record. Pour mémoire, lorsque l'on parle de ce thème au niveau fédéral,

Séance du Conseil général du 15 mai 2024

on parle d'un ordre de grandeur de 3 à 4 % d'écart entre le budget et les comptes. Là on parle de 15 %.

La 2^{ème} remarque que je souhaite faire, c'est inviter le Conseil communal à être au moins aussi attentif pour l'exercice à venir. On a pris des risques importants dans le budget 2024, et je ne saurais inviter le Conseil communal à tout faire pour éviter que le déficit annoncé de 1,5 millions (de mémoire) ne se réalise pas et que l'on n'arrive pas à boucler avec un résultat largement meilleur. Je souhaiterais répéter encore une fois que ce n'est pas à mon avis une politique durable pour une collectivité que de financer les déficits de son exercice courant par la fortune. On doit faire en sorte d'avoir un équilibre structurel à l'intérieur du ménage communal sans devoir utiliser la fortune pour couvrir des éléments déficitaires ordinaires.

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Christian Levrat. La parole n'étant plus demandée, elle clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général s'exprime par main levée.

Les comptes 2023 de la Commune et du Fonds Louis Guigoz sont acceptés à l'unanimité.

4. Demande de crédit d'ouvrage : Assainissement de l'éclairage public

Un montant de Fr. 100'000.- est sollicité pour l'assainissement de l'éclairage public.

Mme Delphine Perrinjaquet donne la parole à M. Noam Rey pour le financement.

M. Noam Rey :

Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'ouvrage de Fr. 100'000.-, financé par emprunt ou par liquidités. Les frais financiers se composent des intérêts estimatifs de Fr. 2'000.- par année et de l'amortissement de Fr. 5'000.- par année, soit Fr. 7'000.- de charges annuelles. L'investissement fera partie du patrimoine administratif.

Financement

Par emprunt ou par liquidités	Fr.	100'000.-
-------------------------------	-----	-----------

Frais financiers

Intérêts estimatifs si emprunt 2 %	Fr.	2'000.-
Amortissements 5 %	Fr.	5'000.-
Charges annuelles	Fr	7'000.-

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Mesdames, Messieurs,

Cette demande de crédit d'ouvrage de Fr. 100'000.- va permettre le remplacement de 46 têtes d'éclairage et la modification des 124 luminaires LED existants pour être pilotés à distance.

La Commission financière préavise favorablement cette demande.

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général s'exprime par main levée.

Séance du Conseil général du 15 mai 2024

La demande de crédit d'ouvrage pour l'assainissement de l'éclairage public est acceptée à l'unanimité.

5. Demande de crédit d'ouvrage : Rénovation conduite EP, secteur Route Cantonale – Les Kâ

Comme indiqué dans le message du Conseil communal, la demande de crédit d'ouvrage pour cet objet se monte à Fr. 270'000.-.

Mme Delphine Perrinjaquet donne la parole à M. Noam Rey pour le financement.

M. Noam Rey :

Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'ouvrage de Fr. 270'000.00, financé par emprunt ou par liquidités.

Les frais financiers se composent des intérêts estimatifs de Fr. 5'400.00 par année et de l'amortissement de Fr. 3'375.00 par année, soit Fr. 8'775.00 de charges annuelles. L'investissement fera partie du patrimoine administratif.

Financement

Par emprunt ou par liquidités	Fr.	270'000.-
-------------------------------	-----	-----------

Frais financiers

Intérêts estimatifs eau 2 %	Fr.	5'400.-
Amortissement eau 1.25 %	Fr.	3'375.-
Charges annuelles	Fr	8'775.-

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Mesdames, Messieurs,

Ce crédit d'ouvrage sera utilisé pour remplacer la conduite d'eau potable située le long de la route cantonale dans le secteur des Kâ, pour l'installation d'une nouvelle borne d'hydrant et le déplacement de deux autres.

La Commission financière préavise favorablement cette demande de crédit d'ouvrage.

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général s'exprime par main levée.

La demande de crédit d'ouvrage pour la rénovation de la conduite EP, secteur Route Cantonale – Les Kâ, est acceptée à l'unanimité.

6. Demande de crédit d'ouvrage : Déplacement et rénovation conduite EP, secteur Rue du Russon – Pont TPF

Le Conseil communal sollicite un crédit d'ouvrage de Fr. 150'000.- pour cet objet.

Mme Delphine Perrinjaquet donne la parole à M. Noam Rey pour le financement.

Séance du Conseil général du 15 mai 2024

M. Noam Rey :

Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'ouvrage de Fr. 150'000.00, financé par emprunt ou par liquidités.

Les frais financiers se composent des intérêts estimatifs de Fr. 3'000.00 par année et de l'amortissement de Fr. 1'875.00 par année, soit Fr. 4'875.00 de charges annuelles. L'investissement fera partie du patrimoine administratif.

Financement

Par emprunt ou par liquidités	Fr.	150'000.-
-------------------------------	-----	-----------

Frais financiers

Intérêts estimatifs eau 2 %	Fr.	3'000.-
-----------------------------	-----	---------

Amortissement eau 1.25 %	Fr.	<u>1'875.-</u>
--------------------------	-----	----------------

Charges annuelles	Fr	4'875.-
-------------------	----	---------

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen de ce crédit d'ouvrage qui n'appelle pas de commentaire particulier de notre part.

Ce crédit d'ouvrage va permettre le déplacement de la conduite EP communale dans le secteur en même temps que celle de l'AVGG-Romont. Une participation de Fr. 40'000.- de la part des TPF est prévue.

La Commission financière préavise favorablement cette demande.

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point. La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général s'exprime par main levée.

La demande de crédit d'ouvrage pour le déplacement et la rénovation de la conduite EP, secteur Rue du Russon – Pont TPF, est acceptée à l'unanimité.

7. Demande de crédit d'ouvrage : Stationnement, secteurs cimetièrre et place de sport

Chacune et chacun a pris connaissance des explications du Conseil communal, qui sollicite un crédit d'ouvrage de Fr. 140'000.-.

Mme Delphine Perrinjaquet donne la parole au Conseil communal pour un complément d'information.

M. Sébastien Meyer :

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Nous tenons à vous apporter quelques précisions pour le point 7 du tractanda "Demande de crédit d'ouvrage – Stationnement, secteurs cimetièrre et place de sport".

Celui-ci concerne le concept global intégrant le cimetièrre, la place de sport et la cours de l'école. Lors des demandes 2.1.7 "Demande de crédit d'ouvrage – Requalification du cimetièrre", et 2.1.8 "Demande de crédit additionnel – Place de sport", faites au Conseil général le 13 décembre 2023, il

Séance du Conseil général du 15 mai 2024

n'était pas possible d'inclure ces places de parc car l'échange de terrain avec la Société de laiterie n'était pas encore possible, notre PAL n'étant pas encore approuvé à ce moment précis.

L'objectif de ce déplacement des places de stationnement à l'arrière du cimetière permet de libérer entièrement la cours d'école de tous véhicules, et d'améliorer la sécurité de nos écoliers. Nous vous rappelons également qu'il est prévu à moyen terme d'assainir le bâtiment de l'édilité. Il est donc opportun de profiter des travaux dans le cadre de la place de sport et du cimetière pour d'ores et déjà effectuer le déplacement de ces places de parc.

Nous vous remercions de votre attention.

Alexandra Clerc, Alain Heimo et Sébastien Meyer.

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Sébastien Meyer et donne la parole à M. Noam Rey pour le financement.

M. Noam Rey :

Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'ouvrage de Fr. 140'000.00, financé par emprunt ou par liquidités.

Les frais financiers se composent des intérêts estimatifs de Fr. 2'800.00 par année et de l'amortissement de Fr. 4'200.00 par année, soit Fr. 7'000.00 de charges annuelles. L'investissement fera partie du patrimoine administratif.

Financement

Par emprunt ou par liquidités	Fr.	140'000.-
-------------------------------	-----	-----------

Frais financiers

Intérêts estimatifs si emprunt 2 %	Fr.	2'800.-
------------------------------------	-----	---------

Amortissements 3 %	Fr.	4'200.-
--------------------	-----	---------

Charges annuelles	Fr	7'000.-
-------------------	----	---------

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour le rapport de la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Mesdames, Messieurs,

En séance du 13 décembre 2023, un crédit d'ouvrage de Fr. 300'000.- a été octroyé pour la requalification du cimetière. Une nouvelle demande de Fr. 140'000.- est présentée ce soir pour le stationnement dans ce secteur.

La Commission financière s'est préoccupée de la justification de cette demande et a reçu les renseignements souhaités.

La Commission financière préavise favorablement ce crédit d'ouvrage.

Mme Delphine Perrinjaquet remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion sur ce point. La parole n'étant pas demandée, elle clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général s'exprime par main levée.

La demande de crédit d'ouvrage concernant le stationnement, secteurs cimetière et place de sport, est acceptée à l'unanimité.

Séance du Conseil général du 15 mai 2024

8. Demande de crédit d'ouvrage : Portails d'accès voirie et déchetterie

Comme annoncé par courriel aujourd'hui et en début de séance, ce point a été retiré.

9. Compte rendu des commissions

Mme Delphine Perrinjaquet propose un passage par ordre alphabétique.

Commission d'aménagement : la parole est donnée à Mme Marie Levrat.

Mme Marie Levrat :

La Commission d'aménagement a siégé à 4 reprises depuis la dernière séance du printemps du Conseil général en mai 2023. Nous avons toujours planifié une séance avant chaque Conseil général afin de connaître les dossiers en cours et surtout pouvoir transmettre les informations à nos groupes respectifs à propos des différents projets à venir en plénum au Conseil général. Nous avons également eu l'occasion de nous rencontrer à deux autres reprises afin de discuter des projets en cours.

Pour rappel, la commission est constituée de MM. François Morand, Jérôme Favre, Marc Progin, Michel Sudan, René Leuenberger et de moi-même pour le Conseil général, de MM. Cédric Seydoux, Alain Heimo et Patrick Dumartheray, qui par ailleurs a présidé la commission depuis récemment, et nous bénéficions également de la présence de M. Patrick Telfser à chaque séance.

Tout d'abord, il est à noter que la Commission d'aménagement a été bien mise à contribution par le Conseil communal, malgré sa voix consultative, notamment dans le but de préavisier les projets du Conseil communal, que ce soit dans le domaine de l'aménagement, des routes, des conduites d'eau ou des mesures de mobilité. Dans une ambiance parfois tendue, parfois détendue, la commission a préavisé les projets qui lui ont été soumis.

Nous avons suivi de nombreux dossiers en lien avec l'aménagement et la mobilité, certains dossiers avec plus de discussion et de désaccord que d'autres. Nous avons eu notamment la voie verte, qui nous a beaucoup occupé lors de ces séances, de même que le dossier Valtraloc qui occupe non seulement la Commission d'aménagement mais également la Commune depuis des années déjà. Ce dossier a pris du retard : la planification prévue a été revue pour s'adapter aux délais qui s'allongent.

Le suivi des autres projets a également été présenté par le Conseil communal à la Commission d'aménagement : c'est le cas par exemple de la réalisation du trottoir des Combes qui finalement prend plus de temps que prévu au vu des démarches à entreprendre.

Un grand sujet qui a également été abordé au niveau de la Commission d'aménagement a été les sentiers pédestres, plus particulièrement celui des Sorcières qui a été sujet à discussion et notamment en lien avec les servitudes et la revalorisation de ces servitudes. On a étudié, comme déjà dit, plus précisément le Sentier des Sorcières pour éventuellement une amélioration de ce sentier pour éviter de passer sur la route. Mais cette proposition a été rejetée par la majorité de la Commission d'aménagement.

Il a également été question d'intégrer certains membres de la Commission d'aménagement au groupe de travail qui avait été créé pour le Masterplan.

Lors de notre dernière séance, nous avons décidé de garder un suivi des différents objets d'importance dans la commune. Certains ont déjà été évoqués comme Valtraloc, la révision du PAL, le Pré de la Cure, l'avancement de la voie verte, le Masterplan, et d'autres. L'idée est de tenir à jour un tableau de bord pour pouvoir traiter des projets d'envergure pour la commune à toutes les séances à venir, s'il y a des avancements à constater ou des points à relever. Il s'agit donc de garder en tête les projets qui méritent un suivi sur peut-être plusieurs années, voire plusieurs législatures,

Séance du Conseil général du 15 mai 2024

afin de garantir aux membres du Conseil général et de la Commission d'aménagement un suivi de ces dossiers. Ce suivi sera développé durant les prochaines séances.

Pour finir, nous aimerions remercier le Président de la commission pour la tenue des séances et tous les membres pour leur participation active.

Commission de l'Energie : la parole est donnée à M. Jonas Ottiger

M. Jonas Ottiger :

La présidence de la Commission de l'Energie a été reprise par M. Emmanuel Romanens. Nous remercions M. Dominique Ropraz pour son engagement dans les années précédentes.

Pendant ces 12 derniers mois, nous avons gagné encore quelques points dans l'évaluation du Label Cité de l'Energie, notamment grâce à la mise en place d'installations photovoltaïques et des critères de durabilité dans les appels d'offre publics. Les subventions pour l'achat de vélos et les abonnements de transports publics ont rencontré un bon succès en 2023 avec 21 demandes pour les vélos et 27 pour les abonnements.

Une séance d'information sur la rénovation des bâtiments a été organisée et s'est bien passée, ce qui motive la commission à répéter ce genre d'événements de manière régulière. La commission a également suivi l'évolution des discussions concernant l'installation d'une centrale de biogaz dans la commune, projet qui se poursuit désormais dans le cadre d'un comité formé par les agriculteurs intéressés. Enfin, la commission a fait des propositions au sujet du bilan énergétique des bâtiments de la Commune, par exemple concernant le bâtiment de la Raiffeisen.

La Commission se réjouit de continuer les discussions et lancer de nouvelles initiatives dans les domaines de l'énergie et de la mobilité douce.

Commission du Fonds Louis Guigoz : la parole est donnée à M. Emmanuel Romanens

M. Emmanuel Romanens :

En date du 9 avril, la Commission du Fonds Louis Guigoz a tenu sa séance annuelle. La Commission a eu à se prononcer sur 18 demandes de renouvellement : 17 demandes ont été acceptées.

Le total des subsides représente un montant de Fr. 12'700.-.

Je profite de remercier les membres de la Commission siégeant bénévolement. Mes remerciements et ceux de la Commune vont également à la famille Guigoz, et tout spécialement à M. Yves Guigoz présent lors de nos séances.

Comme chaque année, je me recommande pour que vous parliez de ce fonds autour de vous et c'est avec plaisir que nous examinerons les demandes futures.

Commission des naturalisations : la parole est donnée à M. Jérôme Moret

M. Jérôme Moret :

Depuis que j'ai repris la Commission des naturalisations l'année passée, suite au départ de Mme Cindy Moret et à qui j'adresse mes remerciements, nous sommes un petit peu au chômage. Je ne sais pas si c'est depuis que j'ai repris cette commission, mais depuis le mois d'avril l'année passée nous n'avons pas eu de demande de naturalisation. Je ne sais pas s'il est possible d'avoir une petite indemnisation au niveau de ce chômage qui est, je l'espère, partiel. C'était juste une petite parenthèse.

Je remercie mes collègues de commission, que je n'ai pas vu depuis un certain moment et j'espère qu'ils vont bien, et je souhaite à toutes et tous une bonne soirée.

Commission Senior+ : la parole est donnée à Mme Valérie Chaperon

Mme Valérie Chaperon :

Le bien vieillir est le concept le plus important pour chaque individu, pour chaque senior de Vuadens. Lors de la conférence au CO de Bulle intitulée "vieillir est une chance, des outils pour la saisir", la Drs Anne-Claude Juillerat Van der Linden a dressé une liste de facteurs influençant le fonctionnement cérébral des aînés. Chaque individu a une influence sur la qualité de sa vie future mais les

Séance du Conseil général du 15 mai 2024

collectivités locales et politiques également. La société doit donner des perspectives aux personnes pour qu'elles se sentent compétentes, car "être vieux, c'est être jeune depuis plus longtemps que les autres" (citation de Geluck).

Il y a 5 composantes-clés dans le bien vieillir :

- Être en relation, être soutenu et faire partie d'une communauté
- Avoir de l'optimisme et des projets futurs
- Donner un sens à sa vie
- Avoir une identité propre
- Être responsable et se réapproprier sa vie

La Commission Senior+ se réunit en plenum approximativement tous les trois mois. Elle a un devoir d'informer, de divertir, d'offrir de nouveaux horizons, d'intégrer, d'accroître la solidarité entre les générations et de valoriser les compétences des aînés.

Elle informe en se rendant visible lors de la Bénichon, en créant un lien avec les soins à domicile pour transmettre notre programme et les demandes émanant des bénéficiaires. Les prestations complémentaires seront abordées au prochain Café Senior.

Elle divertit en proposant les lotos ou les cartes avec l'EMS, des contes, la lecture et la confection de décors.

Elle promeut la santé et propose différentes marches. Des conférences de la ligue contre les rhumatismes et l'alimentation des seniors seront prochainement proposées.

Elle offre de nouveaux horizons en restant connecté à la technologie d'aujourd'hui et de demain avec l'introduction d'une permanence informatique dont la première heure est financée par la Commune, que je profite de remercier.

Elle intègre en offrant différents lieux de rencontre au sein des restaurants du village, à la table d'hôtes de l'Adrey, au thé dansant qui a valsé une soixantaine de personnes dont une vingtaine de notre village.

Elle valorise les compétences des aînés dans le projet de théâtre.

L'intergénérationnel et la mobilité sont des thèmes abordés à chaque rencontre mais qui peinent à se développer. Le canapé forestier ainsi que le Pedibus intergénérationnel trouvent peu de résonance chez nos aînés. D'autres projets sont en maturation. Le concept de mobilité quant à lui prend gentiment forme. Nous recherchons des bénévoles qui peuvent offrir un peu de leur temps. A bon entendeur.

Voilà, nous avons fait le tour de nos rencontres et de nos projets à venir. Afin d'avoir une identité propre, la Commission Senior+ a un nouveau logo que vous avez pu découvrir sur le bulletin communal.

Pour information la 2^{ème} journée de la politique de la vieillesse de la Gruyère se tiendra le 26 avril 2025, au CO de La Tour-de-Trême.

Commission Vuadens Demain : la parole est donnée à Mme Elsa Romanens

Mme Elsa Romanens :

La Commission Vuadens Demain s'est réunie 6 fois depuis le dernier rapport, rendu lors de la séance du Conseil général du 24 mai 2023. La commission a pris la décision de repousser d'une année la plupart de ses événements prévus pour 2024. En effet, les Rencontres de Jeunesses Gruériennes se tiendront cette année dans notre village, ce qui mobilisera déjà un grand nombre de bénévoles et de ressources chez les sociétés vuadenoises. Il nous a paru pertinent de ne pas surcharger les villageois et villageoises et donc de reporter certaines de nos manifestations à 2025.

Depuis le dernier rapport de la commission, notre boîte à livres a été installée sur la bande herbeuse devant le parking de la gare. La commission remercie notamment Mme Nicole Dupasquier pour la décoration du cabanon. Comme convenu avec Madame la Conseillère communale Alexandra Clerc, les livres pour enfants déposés dans la boîte à livres sont transmis à la bibliothèque de l'école. Nous avons remarqué une bonne fréquentation qui témoigne d'un vrai intérêt de la part des villageois et villageoises et vous encourageons, si vous ne l'avez pas encore fait, à aller jeter un coup d'œil.

Séance du Conseil général du 15 mai 2024

Samedi 27 avril dernier s'est tenu le premier marché artisanal de notre village. Au total, 30 artisans se sont réunis entre les deux bâtiments de l'école. La journée fût animée par un concert du petit cœur Les Mille et Une couleurs de Vuadens, une initiation à la danse country par le groupe Just Dance, et enfin un autre concert par les cadets de notre fanfare. L'affluence ayant été plus que satisfaisante et les retours extrêmement positifs, la commission a décidé de réitérer la manifestation l'an prochain. La date a été fixée au samedi 10 mai 2025 et nous nous réjouissons de vous y croiser. La Commission Vuadens Demain prévoit également la tenue d'un coffre-ouvert, sorte de brocante, le samedi 28 juin 2025.

Comme expliqué plus haut, le projet de Cinéma OpenAir "CinéVuadens" a été repoussé au samedi 6 septembre 2025 et se composera, sauf changement, de deux projections dont l'une destinée aux familles et au jeune public. Nous sommes enthousiastes à l'idée de mettre sur pied cet événement qui a pour but d'élargir l'offre culturelle du village.

La commission a également accueilli un nouveau membre au cours de cette année, M. Christian Demierre, qui nous a déjà montré sa motivation et son engagement pour nos projets.

Toute la Commission Vuadens Demain est fière du succès des projets réalisés et d'autant plus motivée à mettre en œuvre les suivants. Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué et contribueront à la réalisation de ces événements.

Au terme de la lecture de ces différents comptes rendus et au nom du Conseil général, Mme Delphine Perrinjaquet remercie tous les membres actifs dans ces commissions pour le travail effectué et à venir ainsi que pour leur disponibilité.

10. Election du bureau du Conseil général

- a) Election du/de la président/e pour une année
- b) Election du/de la vice-président/e pour une année
- c) Election des scrutateurs
- d) Election des scrutateurs suppléants

a) Election du/de la président/e pour une année

Comme chacun le sait, les mandats de président et vice-président se limitent légalement à une année.

Le groupe PLR propose la candidature de Mme Nathalie Romanens Scaiola. Mme Delphine Perrinjaquet donne la parole à M. Claude Thürler pour sa présentation.

M. Claude Thürler :

Madame la Présidente,

Monsieur le Syndic,

Mesdames et Messieurs les Conseiller communaux,

Chères et chers collègues du Conseil général,

Nous avons le plaisir de présenter Mme Nathalie Romanens Scaiola au poste de la présidence pour le Conseil général de notre commune.

De la direction du petit cœur en passant par le ski-club sans oublier les OJ et la société de jeunesse, Nathalie s'est fortement engagée dans la vie sociétale et n'a donc plus besoin d'être longuement présentée.

Mariée et maman de deux jeunes sportifs, elle contribue toujours avec la même ardeur au développement de notre village.

Séance du Conseil général du 15 mai 2024

Nous sommes certains qu'elle défendra de manière équitable les intérêts de notre commune et qu'elle mènera cette noble assemblée avec doigté et bienveillance. Nous en profitons pour la remercier chaleureusement pour son engagement au sein de notre groupe et des commissions. Nous vous encourageons donc à l'élire par acclamation, sans réserve.

Aucune autre proposition n'étant faite, Mme Nathalie Romanens Scaiola est élue à la présidence du Conseil général. Félicitations.

Mme Nathalie Romanens Scaiola :

Mesdames et Messieurs du Conseil général,

Je vous remercie de m'avoir élue comme présidente de cette assemblée et j'en suis très honorée. Je me réjouis de mettre toute mon énergie dans cette nouvelle fonction afin d'en relever les nombreux défis.

Je tiens également à remercier ma famille pour son inconditionnel soutien.

C'est avec plaisir que je vous invite à l'issue de cette séance à partager une verrée cordialement offerte.

b) Election du/de la vice-président/e pour une année

Le groupe MI propose la candidature de M. François Genoud. Mme Delphine Perrinjaquet lui donne la parole pour se présenter.

M. François Genoud :

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs,

Ma présentation va être aussi courte que ma carrière politique est récente. Je siége au sein du Conseil général depuis le début de cette législature. A ce titre, je suis membre de la Commission de naturalisation, qui comme vous l'avez entendu me prend beaucoup de temps, et de celle de Vuadens Demain qui m'occupe sensiblement plus.

En outre, j'ai le plaisir de collaborer à la rédaction de notre bulletin communal, ce qui me procure un grand plaisir et j'espère chez vous un certain intérêt.

Au nom du Mouvement Indépendant, je vous remercie d'avance de votre soutien.

Aucune autre proposition n'étant faite, M. François Genoud est élu à la vice-présidence du Conseil général. Félicitations.

c) Election des scrutateurs

Suite à la démission de M. Daniel Bovigny, le groupe PS – Les verts propose la candidature de M. Jonas Ottiger.

Mme Delphine Perrinjaquet donne la parole à Mme Marie Levrat pour sa présentation.

Mme Marie Levrat :

Le groupe Socialiste – les Verts propose M. Jonas Ottiger au poste de scrutateur. C'est un relativement nouveau conseiller général, et relativement nouvel engagé au niveau de la Commune puisqu'il a siégé depuis quelques années déjà au niveau la Commission de l'Energie et il est très engagé dans la vie du village.

Nous le félicitons pour cet engagement et je vous invite à soutenir cette candidature.

Aucune autre proposition n'étant faite, M. Jonas Ottiger est élu en qualité de scrutateur. Félicitations.

Séance du Conseil général du 15 mai 2024

d) Election des scrutateurs suppléants

Le groupe PS – Les Verts propose la candidature de Mme Elsa Romanens en remplacement de M. Christian Levrat.

Mme Delphine Perrinjaquet donne la parole à Mme Marie Levrat pour sa présentation.

Mme Marie Levrat :

Le groupe Socialiste – les Verts présente Mme Elsa Romanens au poste de scrutatrice-suppléante. C'est une enfant du village : elle a été depuis toujours engagée au niveau de la Commune, notamment au sein de la Commission Vuadens Demain comme vous avez pu l'entendre précédemment.

Je vous remercie pour le soutien que vous lui accorderez.

Aucune autre proposition n'étant faite, Mme Elsa Romanens est élue en qualité de scrutatrice-suppléante. Félicitations.

11. Réponse question du Conseil général

Chacun a pris connaissance du message joint à la convocation.

Mme Delphine Perrinjaquet donne la parole à Mme Valérie Chaperon.

Mme Valérie Chaperon :

Je voulais juste remercier pour la réponse et du soutien à cette association et noble cause. Merci au Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, Mme Delphine Perrinjaquet clôt la discussion.

12. Divers

Mme Delphine Perrinjaquet donne la parole à M. Noam Rey pour le Conseil communal.

M. Noam Rey :

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Je vous remercie de nous donner la parole. Le Conseil communal a quelques informations à communiquer et je transmets tout d'abord la parole à M. Patrick Dumartheray qui a une information concernant le PAL (Plan d'Aménagement Local), puis à M. Dominique Ropraz concernant le règlement des déchets.

M. Patrick Dumartheray :

Quelques informations concernant la procédure judiciaire en lien avec le Plan d'Aménagement Local : en l'état actuel, la procédure est toujours pendante devant la Chambre administrative du Tribunal cantonal.

Par l'intermédiaire de son avocat, la Commune s'est déterminée début mai, tant sur les observations de la DIME en lien avec son propre recours que sur les recours déposés individuellement par différents propriétaires impactés par la décision cantonale.

A ce jour, quelques propriétaires doivent encore déposer leurs contre-observations en lien avec les autres procédures. Attendu que d'éventuelles prolongations de délai pour agir pourraient être

Séance du Conseil général du 15 mai 2024

accordées par le Tribunal cantonal, il n'est pas exclu que les dernières parviennent à cette autorité vers août 2024 au plus tard.

Dès que le Tribunal cantonal disposera de toutes les observations, il pourra être en mesure de statuer sur le recours.

M. Dominique Ropraz :

Lors du Conseil général du 13 décembre dernier, à la présentation du règlement relatif à la gestion des déchets, 4 signataires ont émis des arguments contre le règlement. Je dois apporter des corrections.

Premièrement : il a été dit que les agriculteurs du village prennent leurs responsabilités en prenant en charge la totalité de la fauche du gazon. Or, en réalité, le gazon est amené par les habitants à la déchetterie, puis c'est bien un agriculteur qui le récupère et qui est très justement rémunéré pour ce travail.

Deuxièmement : lors de votre intervention, vous avez dit qu'il serait préférable de mettre une taxe supplémentaire de Fr. 100.- à Fr. 200.- comme d'autres communes de la région, dont Vaulruz et Gruyères. J'ai contacté les deux communes :

A Vaulruz, les agriculteurs payent deux fois la taxe, soit Fr. 140.- et non Fr. 120.- comme dit, et toutes les entreprises de la commune payent ce montant. Dans notre règlement, les entreprises gèrent elles-mêmes l'élimination de leurs déchets.

La Commune de Gruyères avait décidé, durant quelques années, d'accepter la prise en charge des déchets des agriculteurs en leur demandant une taxe annuelle de Fr. 300.-. Elle a renoncé en 2021 à ce mode de fonctionnement, car pas satisfaite à l'usage. Désormais les agriculteurs gèrent eux-mêmes l'évacuation de leurs déchets. Les discussions qui avaient amené le Conseil communal à taxer la prise en charge différenciée à Fr. 300.- évoquaient une inégalité de traitement entre l'utilisateur ordinaire et l'agriculteur.

Mme Delphine Perrinjaquet remercie le Conseil communal et propose de passer les points dans l'ordre suivant :

- 1) les postulats
- 2) les propositions
- 3) les questions.
- 4) les résolutions

Mme Delphine Perrinjaquet demande s'il y a des postulats. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mme Delphine Perrinjaquet demande s'il y a des propositions, et donne la parole à Mme Isabelle Sebastiani.

Mme Isabelle Sebastiani :

Madame, Monsieur,

Le Mouvement Indépendant souhaite déposer une proposition intitulée "Demande d'étudier une solution qui favorise la transition et l'indépendance énergétique pour notre commune et ses habitants".

La Confédération, par sa politique énergétique, vise à réduire de manière significative la consommation d'énergie d'ici 2050 et à accroître la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique. Le canton de Fribourg s'est fixé des objectifs ambitieux : atteindre une société à 4'000 W d'ici 2030 conformément à la stratégie énergétique adoptée par le canton en 2009, et une société à 2'000 W d'ici 2050, conforme à la stratégie énergétique 2050 de la Confédération adoptée par le peuple en mai 2017. Cela implique de réduire la consommation énergétique globale, de couvrir une grande partie de la consommation restante par des énergies renouvelables indigènes et de réduire la dépendance aux énergies fossiles.

Séance du Conseil général du 15 mai 2024

Notre village a un rôle crucial à jouer dans cette transition et doit dès aujourd'hui s'y engager. Ce dossier est complexe et requiert des ressources et des compétences que les communes de notre taille n'ont pas. Nous demandons que le Conseil communal puisse nous présenter un projet qui s'inscrive dans la perspective de cette transition énergétique. La société Innergia, basée à Payerne, offre une solution intégrale et sur mesure pour la transition énergétique locale, autofinancée par les communes et les citoyens. Le modèle qu'elle propose cartographie toutes les ressources disponibles sur le territoire communal et définit également les besoins. L'objectif est de tendre vers l'indépendance énergétique de notre village avec nos propres ressources. Les communes de Rossinière et Henniez ont notamment concrétisé de tels projets à leur entière satisfaction. Monsieur Clottu de la société Innergia ainsi que le Syndic de la commune de Rossinière, Monsieur Neff, se tiennent à l'entière disposition de nos autorités pour une présentation et pour répondre à toutes les questions que suscitent un tel dossier. D'autres communes sont actuellement en train d'étudier également cette solution.

Vous trouverez en annexe de ladite proposition une présentation des prestations de cette société. Il est important de souligner que toute la phase d'analyse jusqu'à l'établissement de la feuille de route se fait sans engagement financier et que toute réalisation sera soumise au vote du Législatif en cas d'intérêt. Cette démarche s'inscrit parfaitement dans la politique fédérale et cantonale en matière de stratégie énergétique. Vuadens doit s'inscrire de manière proactive dans le futur et donner la possibilité à ses citoyens ainsi qu'à son Exécutif de reprendre la main sur son énergie.

La parole n'étant plus sollicitée, Mme Delphine Perrinjaquet demande s'il y a des questions et donne la parole à Mme Elsa Romanens.

Mme Elsa Romanens :

Cher Conseil communal,

Lors de la séance du Conseil général du 14 décembre 2022, nous avons accepté une proposition visant à offrir l'AG culturel aux nouveaux citoyens et nouvelles citoyennes qui le demandent. Cet abonnement leur permet de se rendre dans de nombreux lieux et événements culturels en Suisse Romande gratuitement pendant un an.

Le groupe PS – Les Verts aimerait savoir où en sont les démarches et si cette opportunité pourra déjà être proposée aux jeunes pour l'année 2025.

M. Noam Rey :

Je peux vous répondre directement : la Commune a prévu au budget 2024, donc déjà pour cette année, les AG culturels pour les nouveaux citoyens. Donc, aussitôt que terminée cette période législative, la prochaine tâche est de mettre en œuvre ces abonnements AG culturels. Donc c'est déjà prévu pour cette année.

Mme Delphine Perrinjaquet donne la parole à Mme Guylhaine Teyssier.

Mme Guylhaine Teyssier :

Il s'agit d'une question concernant le tronçon à 60 km/h à la sortie du village en direction de Bulle. Peut-être qu'il a étonné certains d'entre vous, moi il m'étonne et il engage une certaine sécurité. On passe à 60 km/h à partir de l'entreprise Hubert Etter, pour laquelle il y a pas mal d'ouvriers qui traversent toute la journée, il y a des élèves sur le trottoir qui sont en chemin pour l'école, et il y a un bus assez fréquent.

Ma question est : est-ce qu'il y aurait moyen de mettre ce tronçon à 50 km/h comme le reste du village qui est à 50 km/h.

M. Alain Heimo :

Séance du Conseil général du 15 mai 2024

Sur ce tronçon est prévue une mesure du PA1 déjà, qui s'appelle la mesure M19, avec des pistes cyclables du côté descendant et du côté montant également. Cela va se faire un peu dans la continuité de Valtraloc, donc environ en 2026. La vitesse sera également limitée à 50 km/h sur ce tronçon-là. Donc c'est prévu.

Mme Delphine Perrinjaquet donne la parole à M. Jonas Ottiger :

M. Jonas Ottiger :

J'ai deux questions qui concernent le soutien que la Commune apporte aux promeneurs qui souhaitent apprécier notre belle campagne en toute tranquillité et sécurité.

Tout d'abord : il y a de jolis chemins dans les alentours de la commune, mais il faut reconnaître qu'ils ne sont pas toujours bien connectés les uns aux autres et qu'il est difficile de prolonger les promenades sans se retrouver sur une route à trafic à un moment ou l'autre. J'aimerais savoir si la Commune a l'intention de valoriser certaines servitudes existantes qui permettraient de faire ces liaisons. Je pense notamment au secteur de l'Adrey, où une servitude permettrait de faire la jonction du Sentier des Sorcières depuis la Route des Portes jusqu'au ruisseau de Cierne-Bon, ce qui permettrait d'éviter la seule partie du sentier qui emprunte une route relativement fréquentée, ce qui fait une grosse différence quand on est avec des enfants par exemple. Il suffirait d'un sentier en copeaux pour marquer le passage à un endroit qui gêne le moins les activités agricoles. On a entendu la position de la Commission d'Aménagement sur ce sujet, mais on aimerait aussi entendre la position du Conseil communal.

Ma deuxième question concerne l'accès pour les randonneurs en hiver. Il y a de belles promenades à faire aussi en raquettes ou en peaux de phoque, par exemple en direction des chalets des Portes, mais on se trouve très vite coincé par des séries de fils de fer barbelés. Ce n'est pas seulement un fil ou deux à traverser, mais trois des fois ! En plus de demander des acrobaties périlleuses aux promeneurs, ces fils posent un réel problème pour la vie sauvage. J'ai moi-même vu passer un groupe de chevreuils à travers ce triple barbelé : ils y ont laissé au moins quelques poils et un bon stress, et je ne serais pas étonné qu'ils en aient gardé des blessures. Est-ce que la Commune ne pourrait pas se fendre d'une lettre pour demander aux agriculteurs concernés de laisser au moins un passage en hiver ? En cela, on ne ferait que se conformer aux recommandations de l'Office fédéral des affaires vétérinaires qui déconseille l'utilisation des fils de fer barbelés.

M. Noam Rey :

Pour la première question concernant les sentiers, je vous propose que l'on revienne dans les délais impartis puisque l'on dispose d'une année pour vous répondre. On va donc se pencher sur la question.

Mme Patricia Gremaud :

Pour la deuxième question, je comprends tout à fait votre position. Je ne descends plus en bas les Portes par les pâturages, c'est impossible : tout est barricadé, ce sont des fils barbelés doubles. Il faut aborder les agriculteurs car ce sont des terrains privés. Je vais me renseigner par rapport à ce qui se passe ailleurs, mais le problème est identique à la Chia. On ne descend pas la Chia du côté Bulle par les pâturages.

Je vais donc me renseigner mais j'ai peu d'espoir.

M. Alain Genoud :

Pour répondre à M. Jonas Ottiger et Mme Patricia Gremaud, il y a un passage qui est ouvert tout l'hiver depuis les chalets de Cierne Bon, Niggsarpa, Croson, les Portes d'Enbas. Les barbelés sont ouverts toute la longueur, avec un passage marqué.

Séance du Conseil général du 15 mai 2024

Je ne sais pas par où vous passez, mais je peux vous assurer qu'il y a un passage : les 3 fils sont ouverts partout. Je pense donc que vous êtes mal renseignés ou que vous ne passez pas au bon endroit. Je vous garantis que c'est ouvert : c'est moi qui enlève les fils !

Mme Delphine Perrinjaquet donne la parole à M. René Leuenberger.

M. René Leuenberger :

L'idée d'une fondation ou d'un fond de soutien pour les jeunes talents du village (talents sportifs, mais cela pourrait aussi inclure des musiciens ou musiciennes, artistes, etc...) avait été soutenu par le Conseil communal. Le groupe PS – Les Verts aimerait savoir où en est l'évolution de ce projet et si le Conseil communal a déjà établi les modalités d'accès à ce soutien. Si oui, lesquelles, ainsi qu'une fourchette quant à la hauteur du soutien financier pour les jeunes concernés.

M. Sébastien Meyer :

Nous avons déjà un règlement. La Commission de la culture devait être fondée, pour ne rien caché, déjà l'année passée mais nous avons dû le reporter. Il y a des membres très motivés dans cette commission, mais ces membres ont été aspirés par une autre fête. Je ne voulais pas perdre ces membres pour le bien de la commune et je ne voulais pas non plus les pénaliser étant donné qu'ils sont hyper motivés.

On va donc laisser passer les Rencontres de Jeunesses, puis que je reprendrai contact avec eux comme promis, et la Commission de la culture et des sports pour avancer.

Mme Delphine Perrinjaquet donne la parole à Mme Marie Levrat.

Mme Marie Levrat :

J'aurais deux questions, une première faisant suite à la proposition du MI concernant l'énergie verte, qui fait penser au plan climat.

Vous le savez peut-être, la loi cantonale qui a été obtenue de longue haleine prévoit la neutralité carbone pour 2050 et prévoit aussi expressément un soutien financier pour les communes qui en feraient la demande, qui déposerait une sorte de plan climat à l'image du plan climat cantonal mais qui serait communal, soit la Commune de Vuadens, soit des associations de communes. On pourrait imaginer se mettre ensemble avec d'autres communes de la région pour présenter un plan climat.

Ma question est la suivante : est-ce que le Conseil communal a déjà étudié cette possibilité, et sinon est-ce que ce serait envisageable d'établir un tel plan climat.

Ma deuxième question n'a rien à voir avec ce plan climat. Elle est liée à un chemin sécurisé pour les enfants qui viennent du Dally. On a actuellement le trottoir des Combes qui prend du retard suite à certaines oppositions et à certaines démarches qui doivent être effectuées. On a toujours les enfants du Dally qui doivent longer des routes qui, pour certaines, sont assez dangereuses. Certains parents doivent même les accompagner à pied parce qu'ils considèrent que la route depuis le Dally jusqu'à l'école est trop dangereuse.

J'aimerais savoir si le Conseil communal avait réfléchi à d'autres alternatives ou comptait envisager, par exemple, le tracé qui traverserait le Dally pour aller à la Route des Combes, ensuite une passerelle qui passerait sur le Russon et qui amènerait dans le pré pour arriver au petit rond-point et ensuite aller à l'école. Il faut savoir que dans ce pré-là, sauf erreur, il y a en partie en tout cas une servitude existante. J'aimerais donc savoir si vous avez étudié cette alternative au trottoir des Combes qui prend beaucoup de retard.

M. Noam Rey :

Le Conseil communal répondra aux deux questions dans les délais.

Mme Delphine Perrinjaquet donne la parole à M. Vincent Genoud :

Séance du Conseil général du 15 mai 2024

M. Vincent Genoud :

J'aurais deux questions à l'attention du Conseil communal.

La première est une remarque notée dans le rapport de gestion concernant le Pré de la Cure. J'avais déjà posé la question l'année passée, je m'excuse de me répéter, mais effectivement c'est un peu inquiétant de voir que cela fait une année que le dossier est à la DIME. A ce jour aucun retour n'a été fait malgré les nombreuses relances. Je m'inquiète un petit peu : comment le Conseil communal explique-t-il cette situation ?

La deuxième : Mme Marie Levrat, dans son rapport de la Commission d'Aménagement, a parlé du groupe Masterplan, qui a été mis en place l'automne passé. Je voulais également savoir l'activité de ce groupe, quelle est la situation pour 2024, quel est l'avancement des travaux à l'intérieur de ce groupe.

M. Noam Rey :

Concernant le Pré de la Cure : nous n'avons pas beaucoup avancé par rapport à ce qui avait été dit la dernière fois, je ne sais plus si c'était lors du Conseil général ou lors d'une séance d'information. On a relancé par différents canaux, on est allé directement chez la Cheffe de service Mme Pappi pour ne pas la nommer : nous sommes allés chez elle il y a 3 semaines, on essaye par tous les moyens, et on nous a dit que notre dossier sera prochainement traité. Malheureusement je ne peux pas aller plus vite que la musique, sachant aussi comme indiqué tout à l'heure que notre Commune est liée par son PAL. Cela n'a rien à voir avec le Pré de la Cure, mais en termes de priorisation le PAL nous a beaucoup occupés. Mis à part quelques relances à intervalles réguliers, voire mensuels, nous n'avons pas beaucoup d'autres moyens de pression à ce jour pour ce PAD. Donc à ce jour nous n'avons pas beaucoup d'autres informations à vous communiquer : nous le regrettons tout autant que vous.

Concernant le groupe de travail Masterplan : c'est un sujet qui va revenir sur la table très prochainement. Depuis le vote du Conseil général de décembre dernier, lors duquel le Législatif a accordé un crédit d'étude, nous avons confirmé le mandat au bureau ARCHAM, qui avait fait l'offre pour nous accompagner dans le cadre de ce Masterplan, et il est prévu normalement une séance au début juin. L'administration, respectivement les membres du Conseil communal, sont en train de préparer l'ordre du jour et la convocation pour cette séance. A ce jour, je n'ai pas plus d'information puisque le groupe ne s'est pas réuni depuis le vote du Conseil général de décembre dernier.

Mme Delphine Perrinjaquet donne la parole à Mme Elsa Romanens.

Mme Elsa Romanens :

Le groupe PS – Les Verts pense qu'il serait favorable d'avoir des ateliers ou espaces pour favoriser les échanges intergénérationnels dans le cadre du nouvel EMS. Dans ces discussions, nous avons évoqué l'idée d'un projet de jardin participatif, qui allierait les enjeux sociaux et écologiques, et qui serait donc un apport non négligeable à la qualité de vie des résidents et résidentes de l'établissement et à l'aménagement de ses espaces verts.

Notre question est la suivante : le Conseil communal serait-il favorable à une initiative de ce genre et à la mise à disposition d'un terrain sur le site du nouvel ou de l'actuel EMS, suivant ce qui est possible.

M. Noam Rey :

Le Conseil communal répondra dans les délais.

La parole n'étant plus sollicitée, Mme Delphine Perrinjaquet demande s'il y a des résolutions et donne la parole à M. Claude Thürler.

Séance du Conseil général du 15 mai 2024

M. Claude Thürler :

Madame la Présidente,

Monsieur le Syndic,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Chères et chers collègues du Conseil général,

En compagnie de plusieurs cosignataires, soit sans ordre d'importance MM. Alain Genoud, Joël Grandgirard, Christian Levrat et Jacques Chollet, j'ai le plaisir de vous soumettre une résolution concernant un vote de principe d'un soutien communal à la construction d'un nouveau bâtiment Intersociété porté par la jeunesse. Cette opération se réaliserait à l'issue des Rencontres de Jeunesses Gruériennes, qui se tiendront dans notre commune du 3 au 7 juillet 2024.

Comme tout le monde le sait déjà, le nouvel EMS de la Sionge sera érigé sur l'ancienne halle du Foyer St-Vincent. Aussi, la jeunesse et les sociétés du village ne bénéficieront plus de cet espace de stockage, de réalisation ou de construction pour des événements annuels et/ou spécifiques. Sans cet espace, la préparation des RJG 2024 aurait été beaucoup plus complexe car les entreprises et les agriculteurs ne possèdent plus d'espace inutilisé et accessible.

Vous avez trouvé sur votre place une description complète du projet lié à cette résolution, qui permet à chacune et à chacun de se forger un avis sur un tel objet sur sa forme, sur sa localisation potentielle, son coût et son utilisation probable. Le comité des RJG, en particulier l'équipe des infrastructures, a réalisé une étude complète et possède les plans de construction sur le site des RJG puis sur un site d'un bâtiment simple permettant d'accueillir les sociétés et notamment la jeunesse.

Bien que non contraignante pour le Conseil communal, je vous recommande de soutenir cette résolution afin d'offrir un peu de visibilité à l'approche de cette fête qui, je l'espère, marquera positivement l'image de notre village.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Delphine Perrinjaquet souhaite apporter une précision avant d'ouvrir la discussion sur cette résolution. Elle rappelle ce qu'est une résolution : l'article 56 du règlement du Conseil général, al. 1, dit que "Le Conseil général peut voter des résolutions ayant un effet purement déclaratif à l'occasion d'événements importants". En d'autres termes, une proposition de résolution s'exprime sous la forme d'une déclaration d'intention qui porte sur un sujet d'actualité. Elle ne présuppose formellement aucune décision du Conseil communal ni du Conseil général. Les décisions concrètes seront prises en toute liberté par les organes compétents en lieu et en heure. Elle permet de sensibiliser l'opinion publique à une problématique particulière et elle est votée séance tenante.

Mme Delphine Perrinjaquet ouvre la discussion et donne la parole à Mme Isabelle Sebastiani.

Mme Isabelle Sebastiani :

Chères et chers collègues,

Le MI souhaite brièvement exprimer son soutien à l'idée que le Conseil communal examine la résolution proposée. Plusieurs personnes de notre groupe sont pleinement impliquées dans une commission des RJG 2024, il va donc de soi que nous sommes parfaitement conscients que la situation future de "SDF", comme l'a dit M. Claude Thürler, pour la Société de jeunesse n'est pas acceptable et qu'une solution doit être trouvée dans les meilleurs délais.

Cependant, nous tenons à souligner que la résolution proposée ce soir, comme la dit Madame la Présidente, revêt un caractère purement déclaratif et non un accord de principe comme le présupposent les annexes qui accompagnent cette résolution. Notre groupe est partagé et chacun de nos élus conserve sa liberté de vote. En effet, le point qui nous questionne concerne spécifiquement les documents annexés à cette résolution. On y retrouve un plan d'implantation, des coupes du bâtiment ainsi qu'un budget estimatif. Il est également fait mention que le Conseil général donne un accord de principe sur 5 points et notamment sur le fait que notre Exécutif nous présente un objet formel au prochain Conseil général, soit en décembre prochain.

Séance du Conseil général du 15 mai 2024

L'auteur de cette résolution peut-il nous confirmer que l'Exécutif conserve la liberté de nous présenter d'autres propositions et dans le délai qu'il jugera opportun ? De plus, peut-il également nous indiquer si l'Intersociété a bien été contactée, l'intitulé de cette résolution indiquant "un projet de construction d'un bâtiment inter-sociétés porté par la Société de jeunesse" ?

Le temps presse pour la Société de jeunesse, chacun en est bien conscient dans cette salle. Cela dit la précipitation est souvent source de danger et il conviendra d'inclure toutes les sociétés du village dans cette réflexion si nous envisageons de destiner ce local à un usage communautaire plus large comme mentionné dans cette résolution. De plus, il est essentiel que les coûts futurs liés à ce projet soient clairement établis à long terme, afin d'éviter tout fardeau financier excessif pour la Société de jeunesse.

Merci de votre attention.

M. Claude Thürler :

Je confirme, comme indiqué dans ma première intervention, qu'il s'agit bien d'une décision non contraignante pour le Conseil communal, et bien déclaratif comme relevé par Madame la Présidente. De ce côté-là, c'est un point qui est réglé.

Pour le deuxième point, par rapport au nombre d'annexes respectivement à son contenu, il est bien clair que l'on peut toujours critiquer un objet qui est soumis à une résolution en indiquant que personne ne veut signer un chèque en blanc, et donc le manque d'annexes ou d'informations sur la localisation, sur les coûts, sur les coûts d'exploitation, sur le fonctionnement, sur qui va le faire, sur quand cela va se faire et où cela va se faire aurait été en fait un objet facile de critique pour rejeter cet objet.

Troisièmement : la Société de jeunesse a gagné les Rencontres de Jeunesse au mois de juillet 2023, donc un peu moins d'un an jusqu'à maintenant, et il aurait été complètement illusoire de pouvoir soumettre un tel projet dans les délais nécessaires à la réalisation d'un objet. Pour pouvoir le faire dans un plan correct, il aurait fallu être prêt aux alentours du 10 octobre 2023, ce qui était complètement illusoire.

Quatrième point, par rapport à l'Intersociété : nous n'avons pas approché l'Intersociété. L'organisation des Rencontres de Jeunesses est contraignante, il y a un grand nombre de commission et de personnes qui y travaillent, des budgets conséquents et des délais très courts. Nous avons donc réalisé cet objet avec la commission d'infrastructure, respectivement le comité et en particulier moi-même, et c'est clair que cet objet permet aussi de répondre à futur à différents besoins tout en sachant que les commissions et comités des Rencontres de Jeunesses sont aussi souvent constitués d'un grand nombre de représentants des sociétés, donc quelque part indirectement, tiennent compte des problématiques des autres sociétés et non pas uniquement de la Société de jeunesse concernée en premier lieu.

Pour ceux qui sont allés visiter la halle du foyer, ils peuvent se rendre compte eux-mêmes de la problématique de stockage des éléments qui appartiennent à l'Intersociété ou à différentes sociétés, et des éléments qui bien sûr qui appartiennent directement à la Société de jeunesse. Il apparaissait opportun, au vu du calendrier des autres objets concernant les différentes sociétés, pour ne pas dire de rattraper le temps mais en tout cas d'arriver avec un projet complet, un projet crédible, un projet compréhensible pour ceux qui le lisent en détail, et enfin de permettre aussi à l'Exécutif de pouvoir non pas rattraper le temps mais de pouvoir proposer un projet aux prochaines échéances financières. Pourquoi ? Parce que le temps, finalement, joue un petit peu contre la Société de jeunesse qui cherche désespérément depuis 18 mois un local pour s'héberger. C'est très difficile parce que, effectivement aujourd'hui, le terrain est très cher et il n'y a plus de possibilité dans les entreprises ou dans les locaux appartement notamment aux agriculteurs, de pouvoir de faire aussi facilement que par le passé.

Voilà pour les informations complémentaires demandées.

Séance du Conseil général du 15 mai 2024

Mme Isabelle Sebastiani :

Juste pour préciser : il est évident que l'idée de cette résolution est positive pour la Société de jeunesse par rapport à l'organisation de ces RJG et que fait-on d'un éventuel bénéfice. C'est normal aussi que ça revienne aussi pour eux et pour quelque chose qui apporte du concret et pas forcément quelque chose qui serait plus sujet à discussion. Comme des fois on l'entend, c'est vraiment un préprojet, et c'est tout à fait louable. C'est plutôt la forme qui a été donnée à cette résolution qui nous a questionnés, mais c'est du questionnement. On apporte notre soutien complet par rapport au fait de faire un projet, que la commune arrive avec quelque chose. On ne souhaite simplement pas que notre Exécutif soit pris dans l'étau de cette résolution qui mentionne quand même un délai en décembre, etc. Donc c'était simplement pour clarifier l'aspect purement déclaratif de cette résolution. On a bien conscience des difficultés actuelles de la Société de jeunesse pour trouver un local, ils ont cherché depuis des mois des solutions et malheureusement il n'y a pas de solution actuellement trouvée sur la commune. Je tiens juste à relever que l'on est 5 membres sur 8 élus du Conseil général à être investis dans des commissions pour les RJG. Donc évidemment on est pleinement impliqué et on espère que ce soit une belle fête pour tout le village. Et si on peut en effet concrétiser un projet ensuite, ce serait que positif.

M. Christian Levrat :

J'aimerais seulement vous inviter à ne pas faire trop de formalisme autour d'un projet de résolution. Avant-hier, le Parlement de la Ville de Zurich a voté une résolution visant à accueillir l'Eurovision à Zurich. Il est évident qu'ils n'ont pas voté un crédit, ni un projet concret, que ce n'est pas eux qui vont aller monter la salle du Hallenstadion. En fait, c'est précisément cela une résolution : c'est un soutien politique à un projet que, un peu dans l'enthousiasme général, un conseil (là le Conseil général de Vuadens) décide de donner. C'est clair que c'est purement déclaratif, c'est clair aussi que le Conseil communal reste libre sur le fonds de présenter ou pas un projet, reste libre sur les délais de le faire en décembre ou à la Saint-Glinglin : c'est votre affaire, vous risquez d'avoir des discussions, mais c'est votre affaire de fixer ce projet et de l'agender. Mais c'est le signal politique que donne le Conseil général, d'abord que nous sommes heureux que le village se mobilise pour l'organisation de cette fête de jeunesse, et puis ensuite que nous sommes reconnaissants à la jeunesse et aux organisateurs d'avoir un autre projet que d'aller boire le bénéfice à Bali. Je pense que l'on doit être en fait assez reconnaissant à ceux qui s'impliquent dans cette fête, essayer de développer un projet un peu plus à long terme que simplement affecter le bénéfice pour les loisirs de court terme des uns et des autres. Je n'ai pas trop de réticence à voter cette affaire : formellement, c'est purement déclaratif, sur le fond c'est un projet qu'on doit soutenir et remercier la Société de jeunesse de penser dans cette direction-là si je regarde ce qui a été fait du bénéfice d'un certain nombre de fêtes écoulées, et bonne chance pour l'organisation de cette fête. On espère que vous ferez un gros bénéfice et cela réduira d'autant la part communale !

M. Bernard Sudan :

En tant que président de la Commission financière, je m'interroge sur les conséquences financières qu'aura cette demande si bien détaillée et chiffrée en cas d'acceptation.

La parole n'est plus demandée. Mme Delphine Perrinjaquet clôt la discussion et rappelle que le Conseil général ne va pas voter sur les chiffres annoncés dans l'annexe de la résolution, mais vraiment sur la résolution, qui se formule ainsi : Acceptez-vous le principe de soutien communal à un projet de construction d'un bâtiment inter-sociétés porté par la jeunesse de Vuadens ?

Le bulletin secret n'étant pas requis, le Conseil général vote à main levée. La résolution déposée par M. Claude Thürler est acceptée à la majorité, à savoir :

Séance du Conseil général du 15 mai 2024

- 28 Oui
- 0 Non
- 2 Abstentions

Mme Delphine Perrinjaquet donne la parole à M. Claude Thürler.

M. Claude Thürler :

Je remercie pour la marque de confiance, aussi la jeunesse, dont une partie se trouve dans la salle, qui est fortement engagée. Je les félicite pour leur engagement et pour leur présence ce soir. J'espère qu'ils reviendront à tous les conseils généraux.

Je tiens aussi à rappeler au passage que cette fête va beaucoup nous occuper dans les prochains mois. J'encourage encore celles et ceux qui n'auraient pas encore trouvé de poste de bénévole à s'annoncer auprès de la jeunesse ou de moi-même afin de trouver un poste sympathique pour contribuer aussi à la réussite de cette fête.

Je vous remercie beaucoup pour la confiance.

Mme Delphine Perrinjaquet donne la parole à M. Noam Rey.

M. Noam Rey :

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,
Chers collègues,

Au terme de cette soirée, je profite, au nom du Conseil communal, de remercier les membres du Législatif pour votre engagement durant cette période parlementaire qui a déjà débuté en avril, ainsi que les membres des commissions qui œuvrent tout au long de l'année pour le bien commun en partageant leurs expériences et leurs points de vue. Je profite également de remercier le personnel communal qui s'implique au quotidien dans le but de vous servir et de servir la population.

Je vous souhaite, au nom du Conseil communal, une très bonne soirée.

Merci par ailleurs à Madame la Présidente élue pour le verre de l'amitié que nous partagerons tout à l'heure et pour votre attention.

Mme Delphine Perrinjaquet prend la parole :

Mesdames, Messieurs,

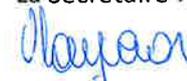
Nous voilà arrivés au terme de cette séance et de mon année de présidence. Je tiens à remercier chacune et chacun pour son implication dans les groupes, les commissions et lors du Conseil général. Toutes ces discussions et débats sont tous très intéressants et nous permettent ainsi d'évoluer. Je tiens également à remercier le Conseil communal pour son travail ainsi que Madame Margueron pour son remarquable travail et son aide. Cette année de présidence m'a fait découvrir un nouveau maillon et j'y ai appris beaucoup de choses très intéressantes. C'est avec plaisir que je passe le relai à Nathalie et lui souhaite plein succès. Je vous souhaite une belle fin de soirée et d'ores et déjà de belles vacances d'été.

Bonne fin de soirée et à bientôt.

Il est 21h04 et je clos officiellement cette séance.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Secrétaire :



Véronique Margueron

La Présidente :



Delphine Perrinjaquet

